



**GOVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction générale  
de la cohésion sociale**

## **Avis d'appel à projet pour le développement d'un réseau national de lieux d'accueil et de prise en charge des mineurs victimes d'exploitation**

### **Autorité compétente pour l'appel à projet**

Le ministère délégué chargé de l'Enfance, de la Jeunesse et des Familles  
Par délégation, la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS)  
Sous-direction de l'enfance et de la famille  
Bureau de la protection de l'enfance et de l'adolescence  
[DGCS-PROTECTION-ENFANCE@social.gouv.fr](mailto:DGCS-PROTECTION-ENFANCE@social.gouv.fr)

### **Objet de l'appel à projet**

Le Gouvernement a présenté le lundi 11 décembre 2023 le plan national de lutte contre l'exploitation et la traite des êtres humains pour la période 2024-2027. Il vise notamment à mieux protéger les citoyens, mineurs et majeurs, français ou issus des migrations, contre les atteintes à la dignité humaine que constituent les différentes formes de traite et d'exploitation, avec une attention particulière portée à la protection inconditionnelle des enfants.

Le Gouvernement a lancé le 2 mai 2024 la première stratégie nationale de lutte contre le système prostitutionnel et l'exploitation sexuelle. Cette stratégie vise notamment à poursuivre la lutte contre l'exploitation sexuelle des mineurs en améliorant l'orientation, l'accompagnement et la prise en charge des mineurs victimes.

Le présent appel à projet vise à financer pour trois ans le développement d'un réseau national de lieux d'accueil et de prise en charge des mineurs victimes d'exploitation afin d'assurer leur éloignement du lieu d'exploitation et leur protection.

**Date limite du dépôt de dossier à candidature :**

**28 juin 2024**

Le dossier de candidature est transmis exclusivement en version électronique sur la plateforme « démarches-simplifiées » via le lien ci-dessous :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/aap-2024-appel-a-projets-pour-le-developpement-d-u>.

**En annexe : Cahier des charges**